

ENQUÊTE PUBLIQUE concernant une demande d'autorisation environnementale, loi sur l'eau, pour le projet de travaux d'aménagement pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du Canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de llette sur la commune de LE PORGE.



Préambule:

Cette enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale concerne le projet :

- Travaux d'aménagement pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du Canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de Illette sur la commune de Le Porge

Le présent rapport unique (Tome A) a pour objet de présenter et d'analyser les caractéristiques de ce projet par le commissaire enquêteur désigné à cet effet par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, en prenant en considération les éventuelles observations du public ainsi que les différents avis des Personnes Publiques Associées (PPA).

Ce projet fera l'objet de conclusions et d'un avis motivé par le commissaire enquêteur (Tome B).

Glossaire

CE	Commissaire Enquêteur
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
SIAEBVLEG	Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins
A.E	Autorisation Environnementale
SAGE	Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DOCOB	DOCument d'OBjectifs
PPA	Personnes Publiques Associées

SOMMAIRE

TOME A RAPPORT D'ENQUETE

PREAMBULE	page 2
GLOSSAIRE	page 2
1 CONTEXTE	
1.1 Pétitionnaire	page 4
1.2 Objet de l'enquête	page 4
1.3 Cadre juridique	page 4
1.4 Composition du dossier	page 4
2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	
2.1 Durée légale de l'enquête	page 5
2.2 Désignation du C.E	page 5
2.3 Permanence du C.E	page 5
2.4 Information effective du public	page 5
2.5 Clôture de l'enquête	page 6
2.6 Consultation après enquête	page 6
3 PRESENTATION DU PROJET	
3.1 Constitution du dossier	page 7
3.2 Présentation du dossier d'A.E	page 7
3.3 Examen du dossier mis à l'enquête	page 7
3.4 Présentation du pétitionnaire	page 7
3.5 Présentation du projet	pages 7.8.9
4 ETUDE D'IMPACT	
4.1 Mesures d'évitement intégrées au projet	pages 10
4.2 Mesures d'évitement par thématique	pages 11.12.13.14
5 COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS CADRES	
5.1 Compatibilité avec le SDAGE Adour-Garonne	page 14
5.2 Compatibilité avec le SAGE des nappes profondes de la Gironde	page 14
5.3 Compatibilité avec le SAGE des Lacs Médocains	page 14
8 AVIS SUR LE PROJET	
8.1 Avis du public	page 15
8.2 Avis des PPA	pages 15.16
PIECES JOINTES AU RAPPORT	
1. PV de synthèse	
2. Mémoire de réponse du SIAEBVLEG	
3. Certificat d'affichage Mairie du Porge	
5. Insertions avis d'enquête publique dans le journal Sud-Ouest et le journal Echos Judiciaires Girondins	

TOME A- RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. CONTEXTE

1.1 Pétitionnaire

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins
(SIAEBVLEG)

2A rue de la Poste

33121 CARCANS

Numéro SREN : 25330806

Numéro SIRET : 25330280600042

1.2 Objet de l'enquête

- L'enquête publique unique fait suite à la demande d'autorisation environnementale déposée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins pour le projet de travaux d'aménagement pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du Canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de Ilette sur la commune de Le Porge

1.3 Cadre juridique

L'enquête prescrite par Monsieur le Préfet de la Gironde s'inscrit dans le cadre juridique suivant :

- ❖ Code de l'environnement, notamment ses articles L122-1 et R122-1 et suivants, L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-33, L214-1 et R214-1 et suivants, L181-1 et R181-1 et suivants.
- ❖ Demande d'autorisation environnementale du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins
- ❖ Décision n°E24000010/33 du 08 février 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant le commissaire enquêteur.
- ❖ Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 16 février 2024.

1.4 Composition du dossier

La totalité du dossier comporte 254 pages;

De plus, a été joint au dossier mis à la disposition du public :

- l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 Durée légale de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée pendant 30 jours du lundi 18 mars au mardi 16 avril 2024 inclus, en conformité avec les formes prescrites par la réglementation.

2.2 Désignation du Commissaire Enquêteur

Le 08 février 2024, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, par décision n° E24000010/33, a désigné Monsieur Philippe CALAND en vue de procéder à la présente enquête publique.

2.3 Permanences du Commissaire Enquêteur

L'enquête s'est déroulée sans difficulté, en conformité avec les formes prescrites par la réglementation.

Pendant toute la durée de l'enquête, du 18 mars au 16 avril 2024 inclus, un exemplaire du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête pour consigner les observations relatives au projet, ont été tenus à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public à la mairie de Le Porge. Un dossier numérique était également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde (www.gironde.gouv.fr) et la transmission des observations à l'attention du commissaire enquêteur à une adresse mail (ddtm-spe2@gironde.gouv.fr).

Les dates des permanences préalablement arrêtées avec la Préfecture de la Gironde:

DATES	HORAIRES
Le Porge 18 mars 2024	De 09h00 à 12h00
Le Porge 06 avril 2024	De 09h00 à 12h00
Le Porge 15 avril 2024	De 15h00 à 18h00

Soit au total 09 heures de permanences.

Dans la mesure du possible, ces permanences ont été tenues à des jours de la semaine différents, 2 en matinée dont un samedi et 1 en après-midi, afin d'offrir au public le plus grand choix. Les horaires ont en revanche été imposés en fonction des heures d'ouverture de la mairie de Le Porge.

2.4 Information effective du public

- Avis préalable-publication réglementaire

L'avis portant sur l'organisation de l'enquête a été inséré par la Préfecture de la Gironde (DDTM), 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, comme suit :

NOM DU JOURNAL	DATE DE PUBLICATION
SUD-OUEST	29 février et 21 mars 2024
LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS	01 mars et 22 mars 2024

- Affichage sur le site et à la mairie

L'arrêté préfectoral du 16 février 2024 indique qu'un affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête au public sera mis en œuvre par le maire de Le Porge.

Il indique également que cet affichage doit avoir lieu sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.



Une vérification de ces affichages a été faite par le commissaire enquêteur.

- Information sur le site WEB de la Préfecture et présence d'un registre dématérialisé

Le dossier complet a été publié sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde durant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail : www.gironde.gouv.fr

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête et l'avis d'enquête précisait, entre autres, la façon de déposer des observations et en particulier par voie électronique à l'adresse: ddtm-spe2@gironde.gouv.fr. A cette adresse le dossier complet de demande d'autorisation environnementale était accessible ainsi que le registre dématérialisé.

2.5 Clôture de l'enquête

Aucun incident particulier ne s'est produit pendant l'enquête publique.

Le registre papier d'enquête a été clos à l'issue de la dernière permanence le 16 avril 2024 à 18h00, heure de fin d'enquête.

2.6 Consultation après enquête

L'article R123-18 du code de l'environnement dispose (pour les opérations susceptibles d'affecter l'environnement) : « Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

En conséquence, un courriel a été adressé au responsable du projet le 18 avril 2024 avec le procès verbal de synthèse de l'observation, aux fins de produire leur propre observation en réponse dans un délai de 15 jours.

Un mémoire de réponse qui a été adressé par la pétitionnaire le 18 avril 2024 donne une réponse à l'observation du procès-verbal de synthèse.

3. PRESENTATION DU PROJET

3.1 Constitution du dossier

Le dossier d'enquête comportait les pièces suivantes :

- Le registre ouvert ;
- L'arrêté d'ouverture d'enquête ;
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale:

Il était mis à disposition du public dans la mairie ainsi que, sur le site internet précisé dans l'arrêté d'ouverture d'enquête.

3.2 Présentation du dossier d'autorisation environnementale

Le dossier de demande d'autorisation environnementale se compose des pièces suivantes :

- ❖ DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION au titre de la « LOI SUR L'EAU »
- ❖ RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
- ❖ AVIS SUR LE PROJET et MÉMOIRE EN RÉPONSE Janvier-Février 2024
- ❖ ETUDE D'IMPACTS

3.3 Examen du dossier mis à l'enquête

Le présent dossier constitue la demande d'autorisation environnementale au titre des procédures suivantes :

- Loi sur l'eau (art R.214-1 et suivants du code de l'environnement (CE) ;
- Evaluation Environnementale (art R.122-1 et suivants du CE) ;
- Evaluation des incidences Natura 2000 (art R414-4 du CE).

3.4 Présentation du pétitionnaire

Le pétitionnaire est le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins

3.5 Présentation du projet

3.5.1 Contexte du projet

Le syndicat mixte SIAEBVELG a la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », GEMAPI, sur les 1 000 km² du bassin versant des Lacs Médocains. Il anime également le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SAGE, et les Documents d'Objectifs Natura 2000 liés aux milieux aquatiques de ce territoire.

Dans le cadre de ces démarches du SAGE et de Natura 2000, il a été fixé entre autres objectifs, d'optimiser la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques. Des études et des travaux ont donc été engagés depuis 2013 sur les principaux ouvrages de gestion de l'eau du canal des étangs. Des aménagements ont ainsi été réalisés sur 9 ouvrages entre 2016 et 2022.

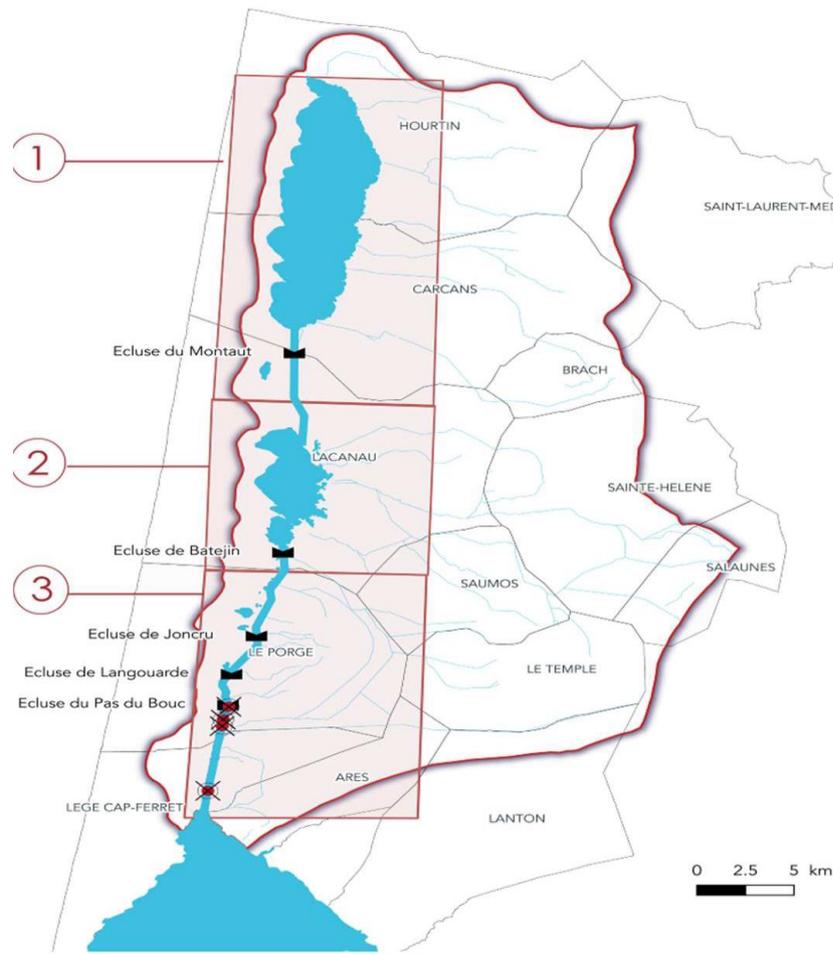
3.5.2 Objet du projet

❖ Situation géographique du site

L'implantation des aménagements projetés se situe sur le canal des étangs entre le lac de Lacanau et le Bassin d'Arcachon.

Les ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc sont situés sur la commune du Porge et distants de 2.2 km situés sur le site n°3.

Il s'agit de la dernière étape de mise en œuvre des actions pour le SAGE et le site Natura 2000 à l'échelle du bassin versant dans le cadre des opérations de gestion de l'eau, des milieux aquatiques, de restauration de la continuité écologique et d'adaptation aux changements climatiques.



❖ Objectifs

L'objectif du projet est une recherche permanente d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau avec les enjeux suivants:

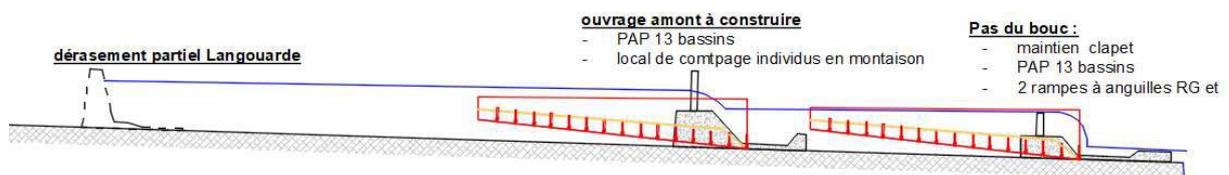
- Prévention des inondations sur le bassin versant,
- L'amélioration de la continuité écologique longitudinale et latérale,
- La restauration de 30 ha des zones humides et de leurs fonctionnalités,
- La conservation des niveaux de la nappe des sables,
- L'adaptation de la gestion au changement climatique,

- L'expression des usages et activités,
- La sécurité des personnels qui gèrent les ouvrages,

❖ Mode opératoire

Le projet est présenté avec les choix techniques suivants :

- L'arasement de l'ouvrage actuel de Langouarde, tout en maintenant les côtes de gestion des niveaux d'eau actuelles par les ouvrages aménagés en aval. Ces côtes de gestion de l'eau permettent de préserver le niveau de la nappe des sables du bassin versant et les zones humides riveraines du canal des étangs. Ces côtes de gestion de l'eau permettent également le bon fonctionnement des passes à poissons de l'ouvrage de Joncru situé en amont de cet ouvrage et construites en 2021.
- Les ouvrages hydrauliques du Pas du Bouc sont équipés de dispositifs de continuité écologique identiques à ceux déjà construits sur les ouvrages de Batejin et de Joncru en amont.
 - Sur le seuil actuel du Pas du Bouc, une passe à anguilles sur chaque rive et une passe multi-espèces avec 13 bassins en rive droite.
 - Sur le nouveau seuil du Pas du Bouc, une passe à anguilles en rive droite et une passe multi-espèces avec 13 bassins.
 - La continuité sédimentaire est assurée en période de crue pour l'ouverture des clapets sur les deux seuils.
 - Les dispositifs de suivi des anguilles en montaison et en dévalaison sont aménagés sur les ouvrages
- L'aménagement d'un ouvrage avec deux chutes successives sur le site du Pas du Bouc permettant de gérer les niveaux d'eau, les débits du canal et de restaurer l'ancien marais de l'Ilette asséché par le creusement du canal des étangs au XIXème siècle. Ce projet permettra ainsi de retrouver les fonctionnalités majeures de cette zone humide située stratégiquement entre les Lacs Médocains et le Bassin d'Arcachon.



- Pour éviter et réduire les impacts sur la biodiversité et les milieux aquatiques en phase chantier, les périodes et les zones de travaux ont été retenues comme suit :
 - Les travaux d'arasement de l'ouvrage de Langouarde seront circonscrits à l'ouvrage de génie civil existant. Ils seront réalisés en dehors des périodes de reproduction des espèces et de migrations piscicoles.

- Les travaux de construction de l'ouvrage permettant la restauration du marais de l'Ilette seront réalisés sur le bourrelet de curage du canal, hors d'eau, sur une zone avec de faibles enjeux de biodiversité car correspondant à un remblai de sable et à une piste d'accès le long du canal. L'ouvrage ne sera connecté au canal qu'en fin de chantier en dehors des périodes de reproduction et de migration des espèces.
- Les travaux sur l'ouvrage actuel du Pas du Bouc pour les aménagements de continuité écologique seront circonscrits à l'ouvrage de génie civil existant. Ils seront réalisés en dehors des périodes de reproduction des espèces et de migrations piscicoles.
- Les travaux initiaux de restauration du marais de l'Ilette (reconnexions hydrauliques latérales entre le canal et le marais par arasements localisés du chemin longeant le canal) seront réalisés en dehors des périodes de reproduction des espèces.

4. ETUDE D'IMPACT

Mesures pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine.

4.1 Mesures d'évitement intégrées au projet

4.1.1 *Evitement des impacts par la concertation en CLE du SAGE et en COPIL Natura 2000*

- La validation à l'unanimité de toutes les étapes des études et des choix par la CLE et le COPIL depuis 2013 permettent d'aboutir à un scénario équilibré de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et leurs usages et d'éviter les impacts sur l'environnement et la santé humaine.

4.1.2 *Evitement par le choix du scénario*

- Des évitements d'impact ont été réalisés suites aux études réalisées et par le choix du scénario :
 - Le scénario d'arasement complet des ouvrages a été écarté du fait de ses impacts majeurs sur des milliers d'hectares de zones humides et sa biodiversité, sur la baisse du niveau de la nappe des sables, et sur la sylviculture et la Défense des forêts contre l'incendie.
 - Le scénario d'un ouvrage au Pas du Bouc cumulant tout le dénivelé sur le même ouvrage a été écarté pour plusieurs aspects : l'impact en termes de qualité d'eau sur l'ancienne décharge du Porge, l'impact paysager, les difficultés de gestion des dispositifs de franchissements piscicoles.

4.1.3 *Evitement des impacts par le choix technique*

- Des évitements d'impacts ont été réalisés grâce à des choix techniques :
 - Les sur la nappe, les zones humides, les sites Natura 2000 et les activités économiques et tout ouvrages hydrauliques aménagés sur le canal du Porge permettent d'éviter les impacts particulièrement la sylviculture.
 - Les passes à poissons et les vannes à clapet permettent de restaurer la continuité écologique, piscicole et sédimentaire sur le canal du Porge.
 - La construction des ouvrages sur les berges du canal, hors zones d'enjeux, hors période de migration piscicole, hors période de reproduction des espèces, permet d'éviter des impacts en phase travaux sur la qualité des eaux, les écoulements d'eau, sur les espèces patrimoniales et les usages.

4.2 Mesures d'évitement par thématique

4.2.1 Mesures pour le milieu physique

❖ Climat et qualité de l'air

➤ Mesures pour les impacts temporaires

Pour réduire les impacts liés à l'émission de fumées, bruits, odeurs et vibrations liées à l'utilisation de certains engins lors de la phase chantier, le SIAEBVELG exige contractuellement des mesures pour les entreprises qui effectuent les travaux.

➤ Mesures pour les impacts permanents

Le projet n'ayant pas d'effets permanents sur le climat ou la qualité de l'air, aucune mesure n'est nécessaire. Le projet a en outre des effets positifs sur le climat par la restauration d'une zone humide qui stockera du carbone.

❖ Sols et sous-sol

➤ Mesures pour les impacts temporaires

Pour réduire les impacts sur les sols, le chantier seront réalisés en utilisant des pistes d'accès existantes et en réalisant les ouvrages sur les berges du canal déjà aménagées.

➤ Mesures pour les impacts permanents

Le projet n'ayant pas d'effets permanents sur le sol ou le sous-sol, aucune mesure n'est nécessaire.

❖ Eaux superficielles

➤ Mesures pour les impacts temporaires

Pour réduire les impacts sur les eaux souterraines, les travaux seront réalisés sur les berges à sec, de façon à ne pas perturber les écoulements d'eau pendant le chantier.

❖ Eaux souterraines

➤ Mesures pour les impacts temporaires

Pour réduire les impacts sur les eaux souterraines, le SIAEBVELG exige contractuellement des entreprises qui effectuent les travaux que des dispositions soient prises pour le stockage des hydrocarbures et éventuels autres produits toxiques pour minimiser les pollutions des eaux souterraines.

❖ Zones humides

➤ Mesures pour les impacts temporaires

Les zones humides sont relictuelles au niveau du site du Pas du Bouc. Pour éviter malgré tout les impacts sur ces milieux, les travaux seront réalisés en empruntant des pistes d'accès existantes et en réalisant les travaux, sur les berges, à sec, de façon à ne pas dégrader ces milieux naturels en phase chantier.

➤ Mesures pour les impacts permanents

Le projet n'ayant pas d'effets négatifs sur les zones humides, aucune mesure n'est nécessaire.

❖ Risques naturels

➤ Mesures pour les impacts temporaires

Pendant la phase chantier, les mesures préfectorales de défense de forêt contre les incendies seront respectées.

➤ Mesures pour les impacts permanents

Le projet n'ayant pas d'effets négatifs sur les risques naturels, aucune mesure n'est nécessaire.

4.2.2 Mesures pour le milieu naturel

❖ Mesures pour les sites protégés ou inscrits à des inventaires

➤ Mesures pour les impacts temporaires

Les sites protégés ou inscrits correspondent au canal lui-même sur la projet donc il n'y aura pas d'impact sur le site protégé.

➤ Mesures pour les impacts permanents

Le projet n'ayant pas d'effets négatifs sur les sites protégés ou inscrits, aucune mesure n'est nécessaire.

❖ Mesures d'évitement et de réduction pour les habitats naturels

➤ Mesures pour les impacts temporaires

Les habitats naturels patrimoniaux sont relictuels et dégradés sur le site du projet. Pour réduire malgré tout les impacts sur les habitats naturels, les travaux seront réalisés en empruntant des pistes d'accès existantes et en réalisant les travaux sur les ouvrages de génie civil existants ou sur les berges du canal qui correspondent au remblai de sable issu du creusement du canal.

➤ Mesures pour les impacts permanents

Le projet n'ayant pas d'effets négatifs sur les habitats naturels, aucune mesure n'est nécessaire.

❖ Mesures d'évitement et de réduction pour les espèces végétales

➤ Mesures pour les impacts temporaires

La station des deux espèces patrimoniales inventoriée pendant les études de terrain sera totalement évitée par les travaux et le projet.

➤ Mesures pour les impacts permanents

Le projet n'ayant pas d'effets négatifs sur la flore, aucune mesure n'est nécessaire.

❖ Mesures d'évitement et de réduction pour les espèces animales

➤ Mesures pour les impacts temporaires

Le phasage du chantier permet a priori d'éviter la mise hors d'eau des ouvrages de gestion de l'eau et de continuité écologique. Toutefois, si cette situation devait intervenir, des mesures de réduction d'impact seront mises en place avec des pêches électriques pour sauver et extraire les espèces présentes.

➤ Mesures pour les impacts permanents

Le projet n'ayant pas d'effets négatifs sur la faune, aucune mesure n'est nécessaire.

❖ Mesures pour les espèces invasives

➤ Mesures pour les impacts temporaires

Le SIAEBVELG exige contractuellement des entreprises qui effectuent les travaux que des dispositions soient prises pour ne pas disperser ou apporter de nouvelles espèces invasives sur le site.

➤ Mesures pour les impacts permanents

Le canal des étangs est déjà concerné par de nombreuses espèces exotiques envahissantes. Le plan d'actions pour la préservation des zones humides des lacs médocains qui comprend des actions sur les espèces exotiques envahissantes sera appliqué sur ce site.

❖ Mesures compensatoires

Le projet ayant des effets positifs sur les zones humides, la ressource en eau, les habitats naturels, la faune et la flore, il n'est pas prévu de mesures compensatoires.

4.2.3 Mesures pour le milieu humain

❖ Habitat et cadre de vie

➤ Mesure en phase chantier

Les engins utilisés répondent aux normes en vigueur en matière de dispositifs d'insonorisation, afin de minimiser la gêne due au bruit.

➤ Mesure en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet a des incidences positives sur le paysage de proximité et le cadre de vie de l'habitat.

❖ Hygiène, santé et salubrité publique

➤ Mesure en phase chantier

Les chantiers de travaux seront clôturés et interdit au public.

➤ Mesure en phase d'exploitation

En phase exploitation, la signalisation sur les usages interdits autour des ouvrages hydrauliques est mise en place.

❖ Bruit

➤ Mesure en phase chantier

Les engins utilisés répondent aux normes en vigueur en matière de dispositifs d'insonorisation, afin de minimiser la gêne due au bruit.

➤ Mesure en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet n'a pas d'incidences négatives sur le bruit.

❖ Infrastructures

➤ Mesure en phase chantier

Pour satisfaire aux exigences de sécurité, le chantier et ses accès sont signalés depuis la route communale

- Mesure en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, la signalétique liée à la ligne électrique « Lacanau-Lège » est mise en place par RTE.

- ❖ Agriculture

Il n'y a pas d'incidence du projet sur l'agriculture

- ❖ Sylviculture

- Mesure en phase chantier

Les accès aux pistes forestières et de DFCI sont maintenues et les arrêtés préfectoraux de DFCI seront respectés.

- Mesure en phase d'exploitation

Le projet n'est pas soumis à une autorisation de défrichement.

- ❖ Activités de loisirs

- Mesure en phase chantier

Les activités nautiques, de chasse autour du canal, de pêche sur le canal restent autorisées en dehors des sites des chantiers qui sont clôturés.

- Mesure en phase d'exploitation

Les activités de loisirs sont maintenues sur le canal conformément à la réglementation en vigueur.

- ❖ Déchets

- Mesure en phase chantier

La gestion des déchets en phase chantier fera l'objet de mesures pour limiter la production des déchets.

- Mesure en phase d'exploitation

Les déchets produits par l'exploitation et l'entretien des ouvrages hydrauliques seront triés, stockés dans les contenants adéquats et évacués vers les filières adaptées en fonction de leur nature.

4.2.4 Mesures pour le paysage

Le projet va permettre de restaurer le paysage du marais de l'Ilette.

Les ouvrages hydrauliques du Pas du Bouc conserveront les mêmes caractéristiques que l'ouvrage hydraulique existant et que les autres ouvrages du canal des étangs.

5. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS CADRES

5.1 Compatibilité avec le SDAGE Adour-Garonne

Le projet est compatible avec le SDAGE Adour-Garonne.

5.2 Compatibilité avec le SAGE des Nappes profondes de Gironde

Le projet est compatible avec le SAGE des Nappes profondes de Gironde.

5.3 Compatibilité avec le SAGE des lacs Médocains

Le projet est compatible avec le SAGE des lacs Médocains

6. AVIS SUR LE PROJET

6.1 Avis du public

6.1.1 *Synthèse des observations*

Cette enquête publique a fait l'objet d'une observation pendant les 3 permanences à la mairie de Le Porge.

Permanence du lundi 15 avril 2024

Observation n°1 : Mr VEGA sur registre/écrite.

Comment sera gérée l'eau au niveau du marais de Langouarde après destruction de l'écluse ? Aujourd'hui, il ya un fossé d'amené des eaux à +/- 400m en aval de l'écluse et un fossé de « purge » en aval de cette écluse (+/-50m).

La nouvelle écluse qui va être construite après le nouveau marais remis en eau ne permettra pas la même gestion du niveau de l'eau sur Langouarde.

Le « courant » généré par les 2 fossés au nord et au sud du marais de Langouarde en toute hypothèse avait également la vertu de limiter en hiver la prise de la glace et permettait ainsi aux oiseaux de trouver un biotope ouvert où stationner.

6.2.2 *Constat*

Une seule observation durant cette enquête publique, aucun courrier d'avis ou remarque n'a été envoyé au commissaire enquêteur.

Cette situation s'explique probablement par le faible intérêt du public apporté au projet, celui ne se traduisant par aucune incidence significative négative sur le cadre de vie et l'environnement.

6.2 Avis des Personnes Publiques Associées

Les avis des PPA sont les suivants :

❖ Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

La Délégation Départementale de la Gironde émet un avis favorable au projet.

❖ Mission Régionale d'Autorité environnementale

Le projet aurait une incidence positive et pérenne sur les sites protégés et inscrits et permettrait une extension de certains en incluant le marais de l'Ilette restauré. La Mission Régionale d'Autorité environnementale fait par ailleurs d'autres observations et recommandations plus détaillées dans le corps de l'avis.

Le Maître d'ouvrage a adressé un mémoire de réponse aux observations de la MRAe le 01février 2024.

Commentaire du CE:

Le maître d'ouvrage dans son mémoire a pris en compte toutes les observations de la MRAe en formulant des éléments de réponse aux points soulevés dans l'avis.

❖ Conseil municipal de la commune du Porge

Le 20 juin 2023, le conseil municipal de la commune du Porge par la délibération n°23-62 a approuvé le projet d'aménagement des ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc sur le canal du Porge ainsi que restaurer le marais de l'Ilette.

Fait à bordeaux, le 07 mai 2024

Philippe CALAND
Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

CONCLUSIONS et AVIS MOTIVÉ

PRÉAMBULE

L'enquête publique qui est préalable à la demande d'autorisation environnementale concerne le projet :

- Travaux d'aménagement pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du Canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de Illette sur la commune de Le Porge..

Par décision n° E24000010/33 du 08 février 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale :

- Monsieur Philippe CALAND, officier supérieur retraité de la gendarmerie nationale.

L'arrêté du 16 février 2024 de Monsieur le Préfet de la Gironde a organisé cette enquête publique qui s'est déroulée pendant une durée de 30 jours consécutifs, du lundi 18 mars 2024 au mardi 16 avril 2024 inclus.

La publicité de l'enquête publique a été réalisée conformément aux formalités en vigueur.

La vérification de l'affichage a été faite par le commissaire enquêteur le lundi 18 mars 2024 à la mairie de Le Porge.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête pour consigner les observations relatives au projet, ont été tenus à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Le Porge. Un dossier numérique était également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde (www.gironde.gouv.fr) et la transmission des observations à l'attention du commissaire enquêteur à une adresse mail (ddtm-spe2@gironde.gouv.fr).

Les 03 permanences ont été programmées pour recevoir les observations écrites ou orales du public à la mairie de Le Porge.

Ces permanences étaient réparties sur différents jours de la semaine, soit le matin ou l'après-midi. Ces permanences étaient toutes programmées pour une durée de 03h00 en fonction des horaires d'ouverture de la mairie.

EXPOSÉ

Le projet fera l'objet de conclusions et d'un avis motivé du commissaire enquêteur (Tome B).

TOME B Conclusions et avis motivé de la demande d'autorisation environnementale

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins a effectué une demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux d'aménagement pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du Canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de Ilette sur la commune de Le Porge

Contexte du projet

Le SIAEBVELG a lancé en 2013 une étude globale de gestion de l'eau sur le canal des étangs situé sur le bassin versant des Lac Médocains.

Le projet concerne les ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc pour la dernière étape de mise en œuvre des actions pour le Sage et le site Natura 2000 à l'échelle du bassin versant dans le cadre des opérations de gestion de l'eau, des milieux aquatiques, de restauration de la continuité écologique et d'adaptation aux changements climatiques.

Contexte juridique

- ❖ Code de l'environnement, notamment ses articles L122-1 et R122-1 et suivants, L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-33, L214-1 et R214-1 et suivants, L181-1 et R181-1 et suivants.
- ❖ Demande d'autorisation environnementale du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins

Contexte environnemental

Le diagnostic et l'analyse des études sur le canal du Porge et de Lège, ainsi que la concertation avec les acteurs du territoire ont permis de fixer les objectifs suivants :

- L'amélioration de la continuité écologique et de la trame bleue entre le Bassin d'Arcachon et les Lacs Médocains
- La restauration de 30h de zones humides
- La prévention des inondations à l'échelle du bassin versant des Lacs Médocains
- Le maintien des niveaux d'eau de la nappe des sables sur le sous-bassin versant du canal du Porge soit un total de 15 000 ha.
- L'adaptation au changement climatique
- La mise en œuvre d'un règlement d'eau

Appréciation générale du commissaire enquêteur:

Ce projet de travaux sur les ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc est la dernière phase pour la cohérence de la mise en œuvre des actions pour le SAGE et le site Natura 2000 à l'échelle du bassin versant des lacs Médocains.

Ce projet met en œuvre les objectifs poursuivis par les documents de planification.

Ce projet a un objectif de recherche permanente d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Ce projet démontre les effets positifs détaillés sur la gestion de l'eau, des milieux aquatiques, de restauration de la continuité écologique et d'adaptation aux changements climatiques.

Ce projet présente une absence d'impact humain négatif et environnemental significatif.

CONCLUSION

Suite à la demande d'autorisation environnementale déposée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins pour le projet de travaux d'aménagement pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du Canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de Ilette sur la commune de Le Porge, le Commissaire Enquêteur émet un:

AVIS FAVORABLE SANS RÉSERVE

Fait à Bordeaux le, 07 mai 2024

Philippe CALAND

Commissaire Enquêteur



ENQUÊTE PUBLIQUE concernant une demande d'autorisation
environnementale, loi sur l'eau, pour le projet de travaux d'aménagement pour
la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du Canal des
Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de
Ilette sur la commune de Le Porge.

N°1 PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine, Préfète de la Gironde

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,

L'enquête publique, organisée en application de votre arrêté du 16 février 2024 a débuté du
lundi 18 mars 2024 au mardi 16 avril 2024 inclus.

Les pièces du dossier d'enquête ont été tenues à la disposition du public à la Mairie de Le
Porge, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi qu'un registre d'enquête
durant les 30 jours consécutifs.

Cette enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale, loi sur l'eau, pour le
projet de travaux d'aménagement pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones
humides du Canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du
Marais de Ilette sur la commune de Le Porge doit faire l'objet d'un Procès Verbal de synthèse
de toutes les observations émises lors de cette enquête.

Ce procès verbal, fait conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du Code de
l'Urbanisme, vous est adressé et remis à l'issue de cette enquête par le Commissaire Enquêteur
le 21 avril 2024.

1- SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Cette enquête publique a fait l'objet d'une visite et d'une observation sur le registre pendant
les 3 permanences à la Mairie de Le Porge et aucune observation par courrier ainsi qu'à
l'adresse mail.

3-DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Les dates et les horaires des permanences ont été définis afin de faciliter l'accès au public lors des permanences du Commissaire Enquêteur.

En effet, les permanences se sont déroulées sur différents jours de la semaine et certaines plages horaires afin de permettre au public de rencontrer le Commissaire Enquêteur.

Toutes les conditions ont été réunies pour assurer le meilleur accueil au public et au Commissaire Enquêteur. Les consignes suivies pour la tenue régulière du registre ont été respectées, ce qui a permis de n'avoir aucune anomalie.

Dans ce contexte, le Commissaire Enquêteur remercie la grande disponibilité et la bienveillance de Madame le Maire de Le Porge et du personnel de la mairie.

Remis en 2 exemplaires et signé le 21 avril 2024.

Philippe CALAND, Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'C' followed by a horizontal line and a loop at the end.

**ENQUÊTE PUBLIQUE concernant une demande d'autorisation
environnementale, loi sur l'eau, pour le projet de travaux d'aménagement pour
la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du Canal des
Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de
Ilette sur la commune de LE PORGE.**

Permanence du lundi 15 avril 2024

Observation n°1 : Mr VEGA sur registre/écrite.

Comment sera gérée l'eau au niveau du marais de Langouarde après destruction de l'écluse ? Aujourd'hui, il ya un fossé d'amené des eaux à +/- 400m en aval de l'écluse et un fossé de « purge » en aval de cette écluse (+/-50m).

La nouvelle écluse qui va être construite après le nouveau marais remis en eau ne permettra pas la même gestion du niveau de l'eau sur Langouarde.

Le « courant » généré par les 2 fossés au nord et au sud du marais de Langouarde en toute hypothèse avait également la vertu de limiter en hiver la prise de l glace et permettait ainsi aux oiseaux de trouver un biotope ouvert où stationner.

Observations et éléments de réponse :

Dans la situation actuelle, le marais de Langouarde est effectivement alimenté par un fossé d'amenée d'eau située à 400 m en amont de l'écluse. Ce fossé est alimenté en eau à partir d'une côte de 11.30 m NGF. Il n'est pas toujours alimenté en eau car la gestion par l'ouvrage hydraulique actuel (des vannes à ouvertures inférieures gérées une fois par jour) rend difficile le maintien de niveaux d'eau réguliers surtout pendant l'hiver avec des débits importants et irréguliers.

Le fossé de « purge » situé en aval immédiat de l'ouvrage hydraulique actuel a été totalement fermé depuis environ 6 ans. En effet, ce fossé, l'impact drainant du canal en aval de l'écluse et le réchauffement climatique conduisait à l'assèchement quasi-total du marais de Langouarde les années sèches.

Dans la situation future, l'ouvrage hydraulique de Langouarde sera effacé et reconstruit plus en aval au niveau du lieu-dit Pas du Bouc. Ce nouvel ouvrage va permettre de maintenir le même niveau d'eau qu'actuellement pour permettre l'alimentation du marais de Langouarde par le fossé d'amenée des eaux à la côte de 11.30 m NGF et plus. Cette gestion sera même nettement améliorée car le nouveau dispositif d'ouvrage hydraulique permettra d'éviter les variations brutales de la hauteur d'eau du canal dues actuellement à la gestion par des vannes à ouvertures inférieures gérées manuellement. Le nouvel ouvrage sera géré par un clapet en surverse avec une régulation automatique. Ainsi, les entrées d'eau vers le marais de Langouarde seront plus continues et sans à coup ni assècs.

Le fossé « de purge » sera réouvert pour permettre à nouveau une circulation d'eau dans le marais. En effet, il n'y aura plus d'effet drainant du canal puisqu'il n'y aura plus une variation de niveau d'eau d'environ 2.5 m comme actuellement entre l'amont et l'aval de l'ouvrage hydraulique de Langouarde mais seulement de l'ordre de 10 centimètres de dénivelé en hiver. La circulation d'eau sera donc rétablie et il pourra également y avoir une circulation facilitée pour la faune entre le canal et le marais de Langouarde : poissons, cistudes...

L'objectif du projet est donc bien d'améliorer la situation actuelle d'alimentation en eau du marais de Langouarde : une alimentation continue et régulière d'eau en hiver et une prévention des assècs complets en été. Une variation de niveau d'eau sera toutefois maintenue entre l'hiver et l'été pour suivre les conditions naturelles favorables à la biodiversité locale. Le biotope ouvert sera également maintenu tant pour l'avifaune que pour la flore et les autres espèces de faunes patrimoniales de ce marais très riche en biodiversité.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de LE PORGE certifie que le public a été tenu informé de l'ouverture de l'enquête publique **du lundi 18 mars 2024 au mardi 16 avril 2024 inclus** relative à la demande pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'Ilette sur la commune de Le Porge, demandé par le (SIAEBVELG) Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins.

L'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie de LE PORGE à l'emplacement habituellement réservé à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

A, *Le Porge*

le, *19.02.2024.*

Le Maire,



SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation Environnementale pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'ilette sur la commune de Le Porge.

Une enquête publique est prescrite du lundi 18 mars 2024 au mardi 16 avril 2024 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'ilette sur la commune de Le Porge.

Le responsable du projet est (SIAEBVELG) Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins - 2A rue de la Poste 33121 CARCANS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Frank QUENAULT au tél : 05 57 70 10 57.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de LE PORGE aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2024».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de LE PORGE, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Philippe CALAND Lieutenant Colonel de Gendarmerie retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Paul GIRONA Administrateur Général des Finances retraité désigné en qualité de Commissaire enquêteur suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations à la Mairie de LE PORGE, selon le calendrier ci-après :

- lundi 18 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- samedi 06 avril 2024 de 09h00 à 12h00
- lundi 15 avril 2024 de 15h00 à 18h00

À la fin de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Le Porge, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L24EJ09437

MARCHE DE TRAVAUX

Commune de Carcans
2 A route de Hourtin
33121 CARCANS

1- Identification de l'acheteur

Commune de Carcans, 2 A route de Hourtin, 33121 Carcans

N° Siret : 21330097300129

Téléphone : 05 56 03 90 20

Courriel : manouvrier.d@mairie-carcans.fr

Code Nuts : FRI12

2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet :

<https://www.marches-securises.fr>

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Identification interne de la consultation : COM2024-MAPA0001-00

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>

3-Procédure

3-1 Type de procédure

Le marché passé selon la procédure adaptée en application des articles L1111-2, L 2123-1 1°, R2123-1 1°, R2131-12 2° et R2132-2 du code de la commande publique.

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R2123-1 à R2123-6 du CCP.

3-2 Conditions de participation

I. Lettre de candidature, sous forme libre ou la forme de la dernière version de l'imprimé DC1 ou de tout document libre sur papier à en-tête,

II. Déclaration du candidat ou du membre du groupement sous une forme libre ou la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ou de tout document libre. En cas de groupement, chaque membre du groupement fournit cette déclaration. Cette déclaration inclut les informations suivantes :

o La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours de ces trois dernières années disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

o La déclaration appropriée des banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,

Commune de Carcans

2 A route de Hourtin

33121 CARCANS

o La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune de ces trois dernières années ;

o Une liste de références pour des prestations similaires, exécutées au cours des trois dernières années, précisant le montant et la date de l'opération, les caractéristiques principales de l'opération, le type de mission et le destinataire public de l'opération.

Date limite de remise des offres : 6 Mars 2024

La présentation des offres par catalogue électronique est interdite.

La présentation de variantes n'est pas exigée.

4- Identification du marché

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATION DE LA VOIRIE COMMUNALE DE CARCANS

Code CPV Principal : 45233140

La Technique utilisée est celle de l'ACCORD CADRE, MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE en application des articles R2162-1 à R2162-6 ; R2162-13 et R2162-14 du CCP, avec un minimum et un maximum à savoir :

MONTANT MINIMUM ANNUEL DU MARCHE : 37 500 €/HT

MONTANT MAXIMUM ANNUEL DU MARCHE : 200 000 €/HT

Le marché ne comporte pas de tranches

L24EJ08248

COMMUNE DE PUISSEGUIN

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION D'UN TRONÇON DU CHEMIN RURAL N° 22 DE L'ANGLAIS

Demandeur : Commune de Puisseguin. Par arrêté municipal en date du 19 février 2024, une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte à la mairie de Puisseguin, siège de l'enquête publique durant 16 jours consécutifs.

Du lundi 18 mars 2024 à 8 heures 30 au mardi 2 avril 2024 à 17 h 30.

Le maire de Puisseguin est l'autorité compétente pour prendre l'aliénation.

M. ACCHIARDI Walter a été désigné commissaire enquêteur par M. Jean Michel PASQUON, maire de la commune, par arrêté du 19 février 2024.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête contenant : - une notice explicative, - un plan de situation, - un plan parcellaire, - la liste des propriétaires riverains.

Ces documents pourront être consultés à la mairie de Puisseguin, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 pour le vendredi). Ce dossier sera disponible sur support papier ainsi que sur le site de la commune. Pendant la durée de l'enquête précitée, les observations et propositions relatives au projet pourront être consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Puisseguin, 22 avenue Beauséjour, 33570 Puisseguin. M. ACCHIARDI Walter recevra le public à la mairie de Puisseguin le lundi 18 mars 2024 de 8 h 30 à 11 h 30 et le mardi 2 avril 2024 de 14 h 30 à 17 h 30.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Puisseguin, siège de l'enquête publique, où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L24EJ09796

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation Environnementale pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'Ilette sur la commune de Le Porge.

Une enquête publique est prescrite du lundi 18 mars 2024 au mardi 16 avril 2024 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'Ilette sur la commune de Le Porge.

Le responsable du projet est (SIAEBVELG) Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins - 2A rue de la Poste 33121 CARCANS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Frank QUENAULT au tél : 05 57 70 10 57.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de LE PORGE aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2024».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de LE PORGE, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Philippe CALAND Lieutenant Colonel de Gendarmerie retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Paul GIRONA Administrateur Général des Finances retraité désigné en qualité de Commissaire enquêteur suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations à la Mairie de LE PORGE, selon le calendrier ci-après :

- lundi 18 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- samedi 06 avril 2024 de 09h00 à 12h00
- lundi 15 avril 2024 de 15h00 à 18h00

A la fin de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Le Porge, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications légales.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L24EJ09438

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : cf. règlement de la consultation

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : DIAGNOSTIC PERMANENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE COUTRAS ET LES PEINTURES MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SECTORISATION

CPV - Objet principal : 45232410.

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le programme comprend la pose de 13 ouvrages de sectorisation afin d'individualiser 12 secteurs de collecte. Les travaux consistent en la réalisation d'équipements hydraulique et électrique, la mise en place d'appareils de métrologie.

Lieu principal d'exécution du marché : communes de COUTRAS et LES PEINTURES

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Mots descripteurs : Assainissement, Station de relevage, Equipement hydraulique.

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 15 Mars 2024

L24EJ14855

PREMIERE PARUTION DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES INSTALLATIONS CLASSÉES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 18 mars 2024, une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation environnementale formulée par la société SMURFIT KAPPA CELLULOSE DU PIN en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de papier (actualisation du dossier d'autorisation) située sur le territoire de la commune de Biganos.

Pendant l'enquête qui se déroulera du 8 avril 2024 au 7 mai 2024 inclus, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis sera déposé à la mairie de Biganos où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le commissaire enquêteur, Mr Maurice CAPDEVIELLE-DARRE, Inspecteur des installations classées au Ministère de la défense à la retraite, sera présent à la mairie du lieu d'enquête :

- le lundi 8 avril de 8h30 à 11h30
- le jeudi 18 avril de 14h00 à 17h00
- le mercredi 24 avril de 9h00 à 12h00
- le vendredi 3 mai de 9h00 à 12h00
- le mardi 7 mai de 14h30 à 17h30

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde :

<https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications> - legales/Enquetes - publiques - consultations - du - public - declarations - d - intention - decisions - examen - cas - par - cas/Enquete - publique - Consultation - du - public - 2024/BIGANOS - Societe - SMURFIT-KAPPA-Enquete-publique-pour-l-actualisation-du-dossier-d-autorisation

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès du responsable de projet : Madame Laure CROUZET :

laure.crouzet@smurfitkappa.fr

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Biganos.

- par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr.

Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative - Accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Mr Gérard DURAND, est désigné en qualité de suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du Commissaire enquêteur.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Biganos, auprès du service des procédures environnementales à la DDTM et sur le site internet de la préfecture :

<https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications> - legales/Enquetes - publiques - consultations - du - public - declarations - d - intention - decisions - examen - cas - par - cas/Enquete - publique - Consultation - du - public - 2024/BIGANOS - Societe - SMURFIT-KAPPA-Enquete-publique-pour-l-actualisation-du-dossier-d-autorisation

Le Préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

L24EJ15131

FNS SIMPLIFIÉ AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : **SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne**

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 2533024200095

Code Postal : 33230

Ville : Saint Médars de Guzières

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur :

<https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/1005545>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : Bernard Céline

email : direction@siaepavi.fr

Tél : +33 557696279

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

cf. règlement de la consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

cf. règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

cf. règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 17 Avril 2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Emploi

Toutes nos annonces sur sudouest-emploi.com

Offres d'emploi

Transport/Logistique

Société ADES basée à Castelnau-de-Médoc recherche, un PORTEUR DE JOURNAUX (H/F) possédant un moyen de locomotion, pour assurer la vente et la livraison du quotidien SUD OUEST sur le secteur : Le Porge, le Temple et Saumos (33). Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse). Commissions motivantes. Pour tout renseignement et candidature: tél 05.56.58.35.39 / castelnau@depsa.com

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau france-marches.com

Annonces légales

Vie des sociétés

VALENTIN DALLERAC PATRIMOINE

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 26/02/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : VALENTIN DALLERAC PATRIMOINE
Objet social : Agent général d'assurance
Siège social : 20 B Allée de la Chapelle, 33640 CASTRES GIRONDE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX
Gérance : Monsieur DALLERAC Valentin, demeurant 20 B Allée de la Chapelle, 33640 CASTRES GIRONDE

Valentin Dallerac

Marchés publics et privés

Autres marchés



AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Maisons métropolitaines des mobilités

Dans le cadre de son 3^e plan vélo 2021-2026, Bordeaux Métropole renouvelle l'appel à candidature auprès des acteurs associatifs pour promouvoir le vélo et les mobilités alternatives.

L'objectif est de sélectionner des projets d'association pour structurer le réseau des maisons métropolitaines des mobilités et diffuser des actions sur le territoire.

Règlement de consultation : Le document est disponible sur le site Bordeaux Métropole/actualité.

Candidatures réservées aux associations.
Durée : 2025 à 2027.

Date limite de réception des offres : le mardi 30 avril 2024 à 12 heures.

Dépôt des dossiers par voie dématérialisée : modesactifs@bordeaux-metropole.fr

Contact : Direction de la multimodalité 05 56 93 68 00.

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €

NATHD

AVIS DE MARCHÉ

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : NATHD.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 81070432000029
Ville : Bordeaux Cedex.
Code postal : 33024.

Groupe d'acheteurs : Non.

Section 2 - Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

<https://demat-ampa.fr/index.php?page=EntrepriseEntrepriseDetailsConsultation&id=588098&orgAcronyme=d6w>
Identifiant interne de la consultation : 2024-04_accompagnement

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact : Marie LOURENCO.

Adresse mail du contact : lourenco@nathd.fr

N° téléphone du contact : +33 623868712.

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :

Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :

Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve :

Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

Technique d'achat : Accord-cadre.

Date et heure limites de réception des plis : vendredi 22 mars 2024 à 12 heures.

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.

Réduction du nombre de candidats : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accompagnements stratégiques et techniques pour le développement de NATHD.

Code CPV principal : 79212200

Type de marché : Services.

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet des prestations d'accompagnement stratégiques et techniques pour le développement de NATHD.

Lieu principal d'exécution du marché : 33.

Durée du marché (en mois) : 1.

La consultation comporte des tranches : Non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section 5 - Lots

Marché alloté : Oui.

Description du lot 1 : Accompagnement général sur le développement des réseaux fibre.

- CPV du lot 1 : 79212200

Description du lot 2 : Accompagnement sur le développement des réseaux IOT.

- CPV du lot 2 : 79212200

Description du lot 3 : Accompagnement sur le développement des services numériques aux collectivités.

- CPV du lot 3 : 32412000

Section 6 - Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis



COMMUNE DE BLAIGNAN-PRIGNAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Par arrêté n°2024-007 en date du 13 février 2024, le Maire de la commune de Blaignan-Prignac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de la commune de Blaignan-Prignac.

A cet effet, **M. Patrice ADER** a été désigné par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

L'enquête publique se déroulera du **Lundi 18 mars 2024 à 9h00 au Jeudi 18 avril 2024 à 16 heures** soit pour une durée de **32 jours consécutifs**.

Tout intéressé pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Blaignan-Prignac aux dates et heures habituelles d'ouverture. Une version dématérialisée sera consultable sur le site <https://www.mairieblaignan-prignac.fr/p304.html>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- **Le mardi 19 mars 2024 de 9h00 à 12 heures ;**

- **Le mercredi 03 avril 2024 de 13h00 à 16 heures ;**

- **Le jeudi 18 avril 2024 de 13h00 à 16 heures.**

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Blaignan-Prignac 6, rue de Verdun 33340 Blaignan-Prignac. Les observations pourront être également adressées par courriel à mairie.blaignan-prignac@orange.fr.



Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 | Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 | Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 | Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des procédures environnementales**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation Environnementale pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'Illette sur la commune de Le Porge.

Une enquête publique est prescrite **du lundi 18 mars 2024 au mardi 16 avril 2024 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'Illette sur la commune de Le Porge.

Le responsable du projet est (SIAEBVELG) Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins - 2A rue de la Poste 33121 CARCANS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Frank QUENAULT au tél : 05 57 70 10 57. Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de LE PORGE aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2024 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de LE PORGE, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.
M. Philippe CALAND Lieutenant Colonel de Gendarmerie retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de **M. Paul GIRONA** Administrateur Général des Finances retraité désigné en qualité de Commissaire enquêteur suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations à la Mairie de LE PORGE, selon le calendrier ci-après :

- **lundi 18 mars 2024 de 09h00 à 12 heures**

- **samedi 06 avril 2024 de 09h00 à 12 heures**

- **lundi 15 avril 2024 de 15h00 à 18 heures**

A la fin de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Le Porge, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales. Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°3

APPROBATION

Par délibération en date du 22 février 2024, le conseil municipal a approuvé le dossier de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme. Ce dossier est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon. Il est en outre publié sur le portail national de l'urbanisme conformément à l'article R153-22 du code de l'urbanisme.



Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit sur sudouest-marchespublics.com



Vos rendez-vous Annonces

- IMMOBILIER** mardi et dimanche
- RENCONTRES** mercredi et dimanche
- PRÈS DE CHEZ VOUS** mercredi et vendredi
- EMPLOI** jeudi et samedi
- AUTOMOBILE** vendredi
- FORMATION** samedi

Vous souhaitez publier votre annonce ? *
 Contactez-nous : pub@sudouest.fr | 05 35 31 27 40



* Rubriques réservées aux professionnels et associations



Emploi

Toutes nos annonces sur sudouest-emploi.com



Agriculture/Viticulture

Château MARTET à Eynesse (33), recherche un OUVRIER VINI-VITICOLE polyvalent (H/F) disponible rapidement. CDI 39H. Envoyez CV à chai.martet@gmail.com



Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau



Autres avis



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation Environnementale pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'Ilette sur la commune de Le Porge.

Une enquête publique est prescrite **du lundi 18 mars 2024 au mardi 16 avril 2024 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'Ilette sur la commune de Le Porge.

Le responsable du projet est (SIAEBVELG) Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins - 2A rue de la Poste 33121 CARCANS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Frank QUENAUULT au tél : 05 57 70 10 57. Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de LE PORGE aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2024 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de LE PORGE, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux. **M. Philippe CALAND** Lieutenant Colonel de Gendarmerie retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de **M. Paul GIRONA** Administrateur Général des Finances retraité désigné en qualité de Commissaire enquêteur suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations à la Mairie de LE PORGE, selon le calendrier ci-après :

- **lundi 18 mars 2024 de 09h00 à 12 heures**

- **samedi 06 avril 2024 de 09h00 à 12 heures**

- **lundi 15 avril 2024 de 15h00 à 18 heures**

A la fin de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Le Porge, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales. Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.



Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Sud Ouest
légales

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de La Teste-de-Buch.

Type de numéro national d'identification : Siret.

N° national d'identification : 21330529500254

Code postal : 33164

Ville : La Teste-de-Buch Cedex.

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :

https://latestedeBuch.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_6288_1005373.html

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Contact : Monsieur Le Maire.

Email : marches-publics@latestedeBuch.fr

Tél. : +33 556220335.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Se référer au Règlement de consultation.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Se référer au Règlement de consultation.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Se référer au Règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : 16 avril 2024 à 12 heures.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.

Critères d'attribution : Se référer au Règlement de consultation.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Articles d'arrosage intégré.

CPV - Objet principal : 44162000.

Type de marché : Fournitures.

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la fourniture d'articles d'arrosage intégré pour une durée d'un an reconductible par voie tacite une fois.

Lieu principal d'exécution du marché : La Teste-de-Buch.

Durée du marché (en mois) : 48.

La consultation comporte des tranches : Non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.

Marché alloti : Non.

Mot descripteur : Arrosage.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.

Date d'envoi du présent avis : 18 mars 2024.



AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de La Teste-de-Buch.

Code postal : 33260.

Ville : La Teste-de-Buch.

Groupement de commandes : Non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur :

https://latestedeBuch.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_6288_1005598.html

Identifiant interne de la consultation : 24M17

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Contact : Service Commande Publique.

Email : marches-publics@latestedeBuch.fr

Tél. : +33 556220334

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.

Condition de participation : Voir règlement de la consultation.

Date et heure limites de réception des plis : 23 avril 2024 à 12 heures.

Réduction du nombre de candidats : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des logements de l'immeuble du Prado.

CPV - Objet principal : 71200000.

Type de marché : Services.

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des logements du Prado immeuble sis 17, avenue Charles-de-Gaulle, 33260 La Teste-de-Buch.

La mission comprend :

- Mission de base pour les opérations de réhabilitation de bâtiment : DIAG, APS, APD, PRO-DCE, ACT, VISA, DET, AOR.

- Mission complémentaire : OPC (prestation supplémentaire éventuelle).

Lieu principal d'exécution du marché : 17, avenue Charles-de-Gaulle, 33260 La Teste-de-Buch.

La consultation comporte des tranches : Non.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui.

Détails sur la visite : Voir conditions à l'article 6.4 du règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis : 18 mars 2024.



Région Nouvelle-Aquitaine

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE (Services)

Publication et diffusion d'ouvrages dans la collection régionale
« Visages du patrimoine en Nouvelle-Aquitaine »

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Région Nouvelle-Aquitaine.

N° Siret : 20005375900011

Ville : Bordeaux. Code postal : 33077.

Groupement de commandes : Non.

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation – Lien vers le profil d'acheteur :

<https://demat-ampa.fr>

Identifiant interne de la consultation : 20231000S07540

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact : DACP - Adresse mail : unite.fgdr@nouvelle-aquitaine.fr - N° tél. 05 57 57 55 57.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Se référer au RC.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Se référer au RC.

Technique d'achat : Accord-cadre.

Date et heure limites de réception des plis : le jeudi 18 avril 2024 à 12 heures.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Réduction du nombre de candidats : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

Identification des catégories d'acheteurs intervenants : Région Nouvelle-Aquitaine.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Publication et diffusion d'ouvrages dans la collection régionale

« Visages du patrimoine en Nouvelle-Aquitaine ».

Code CPV principal : 79970000-4 Services d'édition

Type de marché : Services.

Lieu principal d'exécution : Bordeaux (33).

Valeur estimée du besoin en € : 103 000 € HT maximum pour la durée de l'accord-cadre.

La consultation comporte des tranches : Non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : Non.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.

Autres informations complémentaires : Les critères d'analyse des offres sont indiqués au règlement de la consultation. Les variantes ne sont pas autorisées.

Durée de l'accord-cadre : 4 ans ferme.

Durée de validité des offres : 4 mois.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue

Tastet, 33000 Bordeaux - www.telerecours.fr

SICTOM du Sud-Gironde

AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

SICTOM du Sud-Gironde.

Type de numéro national d'identification :

Siret.

Numéro national d'identification :

25330057800015

Ville : Langon.

Code postal : 33210.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

<https://demat-ampa.fr>

Identifiant interne de la consultation :

MAPA01_2024

Contact : contact@sictomsudgironde.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte.

Date et heure limites de réception des plis :

le 23 avril 2024 à 12 heures.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Achat de composteurs.

Code CPV principal : 39234000

Type de marché : Services.

Lieu principal d'exécution du marché : 33.

Durée du marché (en mois) : 12.

Section 5 : Lots

Marché alloti : Oui.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.

Annonces légales

Vie des sociétés

LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 01/02/2024 enregistré au S.I.E. de Bordeaux le 15/03/2024, sous la référence 3304P61 2024 A 01877.

La SAS BLF immatriculée sous le SIREN 949 405 641, représentée par son gérant M. Bertrand DAVAUULT, demeurant 1 allée du Pas du Lièvre 33160 Saint Aubin de Médoc, titulaire de l'autorisation de taxi n°1 de la ville de Talence

A confié à titre de location-gérance : A TAXI URN, domicilié au 30 rue de Bassens 33440 Ambarès et Lagrave Immatriculation au RM (ou RCS) de la Gironde, société en cours de création.

L'exploitation à titre de location-gérance de son fonds d'activité d'exploitant de taxi pour une durée d'un an à compter du 01/02/2024 et renouvelable par tacite reconduction. Toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds incomberont au locataire-gérant, le loueur ne devant en aucun cas être inquiété à ce sujet. Pour unique insertion



Sud Ouest
marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuit sur
sud-ouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest